

Textes au BOEN : année 2006 (liste chronologique)

NB : Les textes mentionnés ci-dessous sont ceux qui, comportant les mots clés CDI, documentation, documentalistes..., concernent directement la profession.

* Affectation et modalités de stage des lauréats des concours de l'enseignement du second degré. BOEN, 02 mars 2006, n° 9, p. XI.

« II.4 Professeurs changeant de discipline au sein de leur corps après réussite au concours [...] ».

II.4.1 Conditions d'affectation et de service. [...] Le lauréat du CAPES de documentation, quel que soit le corps auquel il appartient, est soumis aux obligations de service des professeurs chargés des fonctions de documentation fixées par le décret n° 80-28 du 10 janvier 1980 modifié. »

* Préparation de la rentrée 2006. BOEN, 31 mars 2006, n° 13.

- p. 648 : « Le socle commun de connaissances et de compétences [...] à prendre en compte dans chacun de ses cinq volets : [...] la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication » ;

- p. 657 : « Le projet d'établissement précise par ailleurs les activités scolaires ou périscolaires et définit à ce titre la politique de l'établissement en matière d'accueil et d'information des parents, d'orientation, de politique documentaire, [...] ».

* Modalités d'évaluation et de titularisation des stagiaires, lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré. BOEN, 31 mars 2006, n° 13, p. XI-XII.

« Stagiaires non titularisés à l'issue de la première délibération. [...] Dans le cas particulier des professeurs certifiés stagiaires de documentation, des professeurs certifiés et professeurs de lycée professionnel stagiaires de coordination pédagogique et d'ingénierie de formation et des CPE stagiaires n'exerçant pas leur activité devant des élèves, l'inspection est effectuée lors d'une séquence éducative dont une partie doit se dérouler dans le cadre habituel d'exercice des fonctions du stagiaire ».

* Programmes des concours externes du CAPES et CAFEP correspondants – session 2007. BOEN, 27 avril 2006, n° spécial 3, p. 122.

« Documentation. Le programme de la session 2005, publié au B.O. spécial n° 5 du 20 mai 2004, est reconduit pour la session 2007 ».

* Programmes des concours internes du CAPES et CAER correspondants – session 2007. BOEN, 27 avril 2006, n° spécial 3, p. 136.

« La réglementation en vigueur ne prévoit pas de programme pour les sections : Documentation [...] ».

* Concours de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des lycées et collèges [...] - session 2007. BOEN, 13 juillet 2006, n° spécial 6.

- p. 6 : « Académies d'inscription aux concours [...] : Les agents titulaires et non titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, les

assistants d'éducation, les maîtres et documentalistes des établissements d'enseignement privés sous contrat s'inscrivent auprès du rectorat de l'académie où leur résidence administrative est située ».

- p. 17-21 : « Sections et options susceptibles d'être ouvertes à la session 2007. [...] Documentation :

- Concours de recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement public (CAPES externe et interne) ; concours pour les maîtres de l'enseignement privé sous contrat (CAFEP/CAPES, CAER/CAPES) [...]

- Troisième concours et troisième CAFEP ».

- p. 24-26 : « Calendriers récapitulatifs des épreuves d'admissibilité des concours de personnels de l'enseignement du second degré :

- Concours externes et CAFEP correspondants [...] : Documentation [...] jeudi 29, vendredi 30 mars [...]

- Concours internes et CAER correspondants : Toutes sections mercredi 7 février

- Troisièmes concours et CAFEP correspondants : Documentation jeudi 29 mars ».

- p. 26-45 : « Calendrier détaillé des épreuves d'admissibilité :

- Concours externe du CAPES et CAFEP-CAPES correspondant [...] Section documentation :

jeudi 29 mars, épreuve de sciences et techniques documentaires, 9h à 14h ;

vendredi 30 mars, épreuve de dossier documentaire [...], 9h à 14h ».

- Troisième concours du CAPES et CAFEP-CAPES correspondant. Section documentation : jeudi 29 mars, épreuve de sciences et techniques documentaires, 9h à 14h .

- Concours interne du CAPES et CAER-CAPES correspondant [...] Section documentation : mercredi 7 février [...], 9h à 14h ».

* Socle commun de connaissances et de compétences. BOEN, 20 juillet 2006, n° 29, p. X-XIV.

« 4 – La maîtrise des techniques nouvelles de l'information et de la communication [...]

7 – L'autonomie et l'initiative : [...] s'appuyer sur des méthodes de travail (organiser son temps et planifier son travail, prendre des notes, consulter spontanément un dictionnaire, une encyclopédie, ou tout autre outil nécessaire, se concentrer, mémoriser, élaborer un dossier, exposer) ; [...] rechercher 'information utile, l'analyser, la trier, la hiérarchiser, l'organiser, la synthétiser [...] »

* Connaissances et capacités exigibles pour le B2i. BOEN, 20 juillet 2006, n° 29, p. 1442-1447.

« Domaine 2 : adopter une attitude responsable. [...] Faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement.

Domaine 4 : s'informer, se documenter. [...]

Domaine 5 : communiquer, échanger. [...] »

* Présidents des jurys des concours externes et troisièmes concours du CAPES et des concours du CAFEP-CAPES et troisièmes CAFEP-CAPES correspondants - session 2007. BOEN, 27 juillet 2006, n° 30, p. VII-VIII.

« Documentation : M. Jean-Louis Durpaire, inspecteur général de l'éducation nationale ».

* Présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES correspondants - session 2007. BOEN, 27 juillet 2006, n° 30, p. IX.

« Documentation : M. Jean-Michel Croissandeau, inspecteur général de l'éducation nationale »

* Taux des indemnités indexées. BOEN, 31 août 2006, n° 31, p. 1566.

« Indemnité de sujétions particulières en faveur des personnels exerçant les fonctions de documentation ou d'information dans un lycée, un lycée professionnel ou un collège : 566,52 ».

* Programme d'enseignement de français en classe de première des séries générales et technologiques. BOEN, 02 novembre 2006, n° 40, p. 2252.

« VI – Documentation et relations avec d'autres partenaires.

Dans le cadre de son projet pédagogique, le professeur de français travaillera en relation avec les professeurs-documentalistes : recherches documentaires (utilisation d'internet, usage des fonds multimédias et pluridisciplinaires...), organisation de lectures et d'échanges autour de ces lectures, etc.

Il lui est aussi recommandé de développer l'attention de ses élèves à l'actualité littéraire et culturelle. Il lui est conseillé de solliciter, dans la mesure du possible, des interventions d'auteurs, d'acteurs, de metteurs en scène, d'éditeurs, de bibliothécaires, de journalistes et de plasticiens, qui s'inscrivent dans le cadre des projets d'établissement. »

* Brevet informatique et Internet (B2i) école, collège, lycée (lycées d'enseignement général et technologique et lycées professionnels). BOEN, 16 novembre 2006, n° 42, p. II-XXI.

« Domaine 2 : adopter une attitude responsable. [...] »

Domaine 4 : s'informer, se documenter. [...] »

Domaine 5 : communiquer, échanger. [...] »

* Accès au corps des professeurs agrégés. BOEN, 21 décembre 2006, n° 47, p. IV.

« Sont pris en compte à partir du moment où ce sont des services d'enseignement : [...] les services de documentation effectués en CDI ».

* Accès aux corps des professeurs certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive. BOEN, 21 décembre 2006, n° 47, p. XIX.

« Les enseignants possédant une licence donnant accès à deux disciplines de recrutement, y compris la discipline « documentation », doivent choisir l'une ou l'autre de ces disciplines. Leur attention est attirée sur le fait que leur candidature, soumise à l'avis du groupe des inspecteurs généraux de la discipline, ainsi qu'à la commission administrative paritaire nationale du corps des certifiés, pourra être appréciée en prenant en compte la discipline dans laquelle ils exercent ou ont exercé. Le stage probatoire doit être effectué dans la discipline au titre de laquelle le candidat a été retenu. Il est précisé que les enseignants titulaires nommés sur un poste de documentation peuvent, dans les mêmes conditions, faire acte de candidature dans l'autre discipline à laquelle leur licence leur donne accès. Ils doivent être cependant bien conscients du fait que ce changement de discipline serait alors définitif ».